

Check-list Conformité 2027

Règlement (UE) 2023/1230 « Machines » — applicable dès le 14 janvier 2027.
Les 10 points à vérifier dans votre parc avant l'échéance.

Le nouveau règlement européen sur les machines remplace la directive 2006/42/CE. Pour toute PME suisse qui exporte, intègre, modifie ou reconstruit des machines, l'échéance de janvier 2027 impose de vérifier son dispositif dès maintenant. Cette check-list vous donne les 10 vérifications prioritaires.

- | | | |
|----|---|--------------------------|
| 01 | Inventorier le parc et les flux
Listez les machines que vous mettez sur le marché, importez, intégrez en ligne de production ou modifiez. Le règlement ne concerne pas que les fabricants : il touche toute la chaîne. | ☐ |
| 02 | Situer chaque machine dans le calendrier
Directive 2006/42/CE jusqu'au 13 janvier 2027 ; règlement (UE) 2023/1230 dès le 14 janvier 2027. Vérifiez quelles mises sur le marché prévues en 2027 basculent dans le nouveau régime. | ☐ |
| 03 | Traquer les « modifications substantielles »
Le règlement formalise la notion : une machine modifiée de manière substantielle fait de vous le responsable de sa conformité, comme un fabricant. Recensez vos retrofits, automatisations et reconstructions. | ☐ |
| 04 | Auditer les dossiers techniques
Déclaration de conformité, analyse des risques, plans, notices : chaque dossier doit être complet, à jour et retrouvable. Un dossier introuvable = une machine indéfendable. | ☐ |
| 05 | Préparer les notices numériques
Le règlement ouvre la voie aux instructions au format numérique, sous conditions (dont la version papier sur demande). Une opportunité de moderniser — à cadrer correctement. | ☐ |
| 06 | Intégrer la cybersécurité
Nouvelles exigences essentielles : les fonctions de sécurité doivent être protégées contre la corruption, y compris logicielle. Vos machines connectées sont directement concernées. | ☐ |
| 07 | Identifier les catégories à haut risque
Certaines catégories de machines listées par le règlement voient leurs exigences d'évaluation de la conformité renforcées. Vérifiez si votre parc en contient. | ☐ |
| 08 | Clarifier les rôles de la chaîne
Fabricant, importateur, distributeur : chacun a désormais des obligations propres et traçables. Formalisez qui porte quoi dans vos contrats fournisseurs. | ☐ |
| 09 | Vérifier l'articulation suisse
Pour les entreprises suisses : contrôlez comment vos obligations LSPro/OMach s'articulent avec l'accès au marché européen et anticipez les exigences de vos clients UE. | ☐ |
| 10 | Planifier l'audit d'écart avant fin 2026
Nommez un responsable, budgétez, priorisez les machines critiques. Six mois de marge, c'est court pour un parc industriel — janvier 2027 n'attendra pas. | ☐ |

Besoin d'un état des lieux structuré ?

FR·i·maint Solutions accompagne les PME industrielles romandes : audit de conformité du parc, dossiers machines structurés et traçabilité signée — avec l'outillage IA qui rend la démarche rapide.

frimaint.ch · info@frimaint.ch

Document rédigé par un expert certifié CECE® (Certified Expert in CE Marking), Dirigeant de maintenance diplômé fédéral, CMSE® (TÜV NORD).

Document d'information générale (état : juillet 2026). Ne remplace ni la lecture des textes officiels ni un conseil juridique spécifique.